



**LIVRET
D'ACCUEIL**
ÉTABLISSEMENTS
POUR PERSONNES
AGÉES

www.ch-montreuil.fr

CHAM
CENTRE HOSPITALIER
de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi notre établissement pour être accueilli(e).

Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre confiance.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention et à celle de votre famille, afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant nos EHPAD : fonctionnement de la structure, organisation des repas, activités proposées et modalités de prise en charge en soins.

Les EHPAD sont rattachés au Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer. A ce titre, il vous est possible d'accéder à l'ensemble des services de consultations, d'hospitalisation, des urgences et des équipements du plateau technique en cas de nécessité.

Les équipes médicales et paramédicales sont mobilisées pour vous offrir un accompagnement personnalisé de qualité répondant à vos attentes avec écoute et humanité. Votre confort, votre sécurité et votre bien-être sont nos objectifs au quotidien.

L'ensemble du personnel est à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions. N'hésitez pas à nous transmettre toutes vos suggestions et remarques qui pourraient améliorer la qualité de nos services.

La Direction



- > **Vous souhaitez intégrer un lieu de vie convivial ?**
 - > **Vous atteignez un certain âge et les gestes du quotidien vous semblent moins évidents ?**
 - > **Votre état de santé nécessite des soins médicaux suivis, une attention particulière ?**
- Les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et USLD (Unité de Soins Longue Durée) vous offrent tout le confort d'un établissement médicalisé.
 - Notre équipe pluridisciplinaire se tient à votre disposition pour répondre de façon personnalisée à vos besoins et favoriser votre intégration dans l'établissement en respectant vos désirs, votre histoire et votre rythme de vie.
 - Vous devez avoir plus de 60 ans (sauf dérogation du Conseil Départemental).
 - Nos établissements se situent à proximité du Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil sur Mer (CHAM) de Rang du Fliers.



EHPAD OU USLD ?

Votre orientation vers l'un ou l'autre de ces établissements se fait en fonction des soins dont vous avez besoin.

EN EHPAD

Nous accompagnons les personnes âgées autonomes ou dépendantes, dont l'état de santé nécessite des soins médicaux et un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne en leur apportant les soins adaptés à leur état de santé et en préservant leur autonomie. Mais l'EHPAD est avant tout un lieu de vie.

EN USLD

Nous accompagnons les personnes âgées qui ont besoin d'un suivi médical rapproché et d'une permanence paramédicale 24 heures sur 24 (Infirmier).

L'établissement s'inscrit dans une démarche bientraitance qui s'appuie sur des valeurs : liberté, citoyenneté, autonomie, respect, partage et ce, quel que soit votre dépendance.

Vous êtes considéré comme un citoyen capable de faire ses choix.

Votre liberté d'aller et venir sera préservée. La liberté individuelle sera respectée en tenant compte du rapport bénéfice risque de chaque situation.

Point focal Conseil Départemental : das.signalement@pasdecalais.fr

Point focal Régional ARS 24h/24 : ars-hdf@ars.sante.fr / Tél. : 03.62.72.77.77

N° ALMA : 39.77 - Dispositif national de signalement pour agir contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés

NOS EHPAD ET NOTRE USLD

CAMPAGNE-LES-HESDIN



EHPAD LES PLEIADES

-  75 résidents
-  Proximité des commerces
-  Avenue du Dr Lenglet
62870 Campagne-les-Hesdin
-  Secrétariat : 03.21.90.19.03
-  Mail : admissionsEHPAD@ch-montreuil.fr
-  Cadre de santé : 03.21.90.19.59

CAMPAGNE-LES-HESDIN



EHPAD LES MYOSOTIS

-  48 résidents
-  Proximité des commerces
-  Avenue du Dr Lenglet
62870 Campagne-les-Hesdin
-  Secrétariat : 03.21.90.19.03
-  Mail : admissionsEHPAD@ch-montreuil.fr
-  Cadre de santé : 03.21.90.19.56

Cette structure intègre une Unité de Vie Pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) d'une capacité de 6 lits.

BERCK-SUR-MER



EHPAD LES OYATS

-  80 résidents + 13 UVA
+ 1 hospitalisation temporaire
UVA placée sous vidéo-surveillance
-  Proximité centre-ville et plage
-  16 Avenue du Docteur Fouchet
62600 Berck-sur-Mer
-  Secrétariat : 03.21.89.43.89
-  Mail : admissionsEHPAD@ch-montreuil.fr
-  Cadre de santé : 03.21.89.43.8

Cette structure intègre un Accueil de jour pour patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée de 6 places.



MONTREUIL-SUR-MER



EHPAD SAINT WALLOY

-  104 résidents
-  Centre-ville, proximité des commerces
-  Place Saint Walloy
62170 Montreuil-sur-Mer
-  Secrétariat : 03.21.90.15.81
-  Mail : admissionsEHPAD@ch-montreuil.fr
-  Cadre de santé : 03.21.90.15.83

Cette structure intègre un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places et un Accueil de jour pour patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée de 6 places.

ETAPLES-SUR-MER



EHPAD LA CANOTE

-  69 résidents + 14 UVA
+ 1 hospitalisation temporaire
Établissement placé sous vidéo-surveillance
-  1, rue du Général Marcellière
62630 Étaples-sur_Mer
-  Secrétariat : 03.21.90.86.01
-  Mail : admissionsEHPAD@ch-montreuil.fr
-  Cadre de santé : 03.21.90.86.09

Cette structure intègre un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places et un Accueil de jour pour patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée de 6 places.

MONTREUIL-SUR-MER



USLD LES OPALINES

-  24 résidents
-  Centre-ville, proximité des commerces
-  Place Sainte-Austreberthe
62170 Montreuil-sur-Mer
-  Secrétariat : 03.21.90.15.81
-  Mail : admissionsEHPAD@ch-montreuil.fr
-  Cadre de santé : 03.21.90.84.31



NOS PRISES EN CHARGE SPÉCIFIQUES

L'UVPHA : UNITÉ DE VIE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES AGÉES

Implantée au sein de l'EHPAD les Myosotis, l'Unité de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) accueille des personnes de plus de 60 ans reconnues en situation de handicap.

Les objectifs d'accompagnement sont de favoriser le maintien de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et du lien social en recherchant une participation active des résidents.

Ses missions sont confiées à l'équipe éducative (moniteur éducateur) dédiée à l'UVPHA.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EHPAD ET UVA

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées qui vivent à domicile de trouver des solutions d'hébergement pour un temps limité (90 jours maximum par an). Nos différents EHPAD et l'Unité de Vie Alzheimer (UVA) proposent ce type d'accueil.

L'hébergement temporaire peut être une solution à de nombreuses situations comme un besoin de répit de l'aidant, une hospitalisation de l'aidant, l'absence momentanée d'aide professionnelle, l'adaptation de votre logement. Mais également, être utilisé comme une première étape avant un hébergement permanent en EHPAD ou UVA.

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION

L'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation est proposé aux personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie dont le maintien à domicile est momentanément compromis.

L'hébergement temporaire permet un accueil lorsqu'il n'y a pas nécessité de prolonger le séjour à l'hôpital ou que l'aidant familial qui intervient habituellement à domicile est brutalement indisponible. Il permet également de préparer les conditions du retour à la maison : aménagement, aides humaines et matérielles...

Il est ouvert 365 jours par an et vous accueille pour une durée de 30 jours maximum.



PRISE EN CHARGE MALADIE D'ALZHEIMER OU APPARENTÉE

UNITÉ DE VIE “LE JARDIN DES OYATS ”

- À Berck-sur-Mer
- Résidence de plain-pied
- Chambres individuelles
- La structure ouvre sur un parc arboré et un patio aménagé, elle offre un cadre de vie très agréable.

UNITÉ DE VIE “LABAIE”

- À Étaples-sur-Mer
- Chambres individuelles
- L'hébergement y est permanent
- La structure offre un cadre de vie très agréable.

ACCUEILS DE JOUR

“Saint-Walloy” À Montreuil-sur-Mer, “Horizon” à Berck-sur-Mer et “Le Domaine des Prés” à Étaples sur-Mer. Les accueils de jour proposent un accueil à la journée, du lundi au vendredi, des personnes atteintes d'une maladie de la mémoire, vivant à domicile et ayant gardé une certaine autonomie. L'accueil de jour peut également être l'occasion pour une personne de se familiariser avec l'établissement afin de préparer en douceur une future admission. L'accueil de jour offre, à travers des activités adaptées, l'opportunité de partager un moment convivial et chaleureux permettant le maintien du lien social, de stimuler les capacités cognitives. L'aidant y trouve un instant de répit, des conseils et du soutien.

LE PASA - PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS

C'est un espace dédié au sein de l'EHPAD Saint Walloy et La Canote où sont proposées, durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques aux résidents des EHPAD atteints de la Maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. L'objectif du PASA est d'améliorer le quotidien des résidents en leur proposant une prise en soins adaptée et répondant à leur projet personnalisé. Cet accompagnement est assuré par des professionnels formés ayant des connaissances et des compétences spécifiques (assistant de soins en gérontologie) en lien avec le médecin coordonnateur, le cadre de santé et le psychologue.

LA MAISON DES AIDANTS

C'est un lieu d'écoute et de partage, une passerelle vers les solutions de répit disponibles sur le territoire. La Maison des Aidants propose des activités de détente et de loisirs réservées à l'aidant seul ou au couple aidant-aidé. L'aidant y trouve un instant de répit, des conseils et du soutien.



FORMALITÉS D'ADMISSION

Votre admission est prononcée par le Directeur de l'établissement sur avis du médecin coordonnateur et après examen des documents suivants :

- Questionnaire médical établi par votre médecin traitant
- Livret de famille, pièce d'identité pour les célibataires
- Carte de sécurité sociale
- Carte de mutuelle
- Notification d'affection de longue durée
- Coordonnées des enfants
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Numéro d'allocataire des prestations familiales
- Copie de la déclaration fiscale des Caisses de Retraite ou ASSEDIC
- Copie de la notification d'Allocation Logement et APA
- Copie du Contrat obsèques si souscrit
- RIB
- Dernier avis de taxe foncière
- Une situation bancaire
- Copie du jugement si mesure de protection de justice
- Engagement de payer
- Attestation de responsabilité civile

Quelle que soit votre situation, le secrétariat et le service social sont à votre disposition pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches administratives.

La demande d'admission s'effectue sur un support papier ou via trajectoire* :

- à la demande de la Personne âgée et ou de son représentant légal
- à la demande de la famille
- à la demande des médecins et du service social

Votre demande est examinée par la commission d'admission. Une visite préalable est organisée. L'objectif est de mieux connaître votre état de santé et vos habitudes de vie afin de personnaliser les services à vous apporter dès votre entrée et définir votre projet personnalisé mais également de vous faire découvrir l'établissement.



FRAIS DE SÉJOUR

Le budget de l'Établissement résulte :

- D'UN TARIF HÉBERGEMENT
- D'UN TARIF DÉPENDANCE
- D'UN FORFAIT SOINS

Quelques explications sur les tarifs :

LE TARIF HÉBERGEMENT

Ce tarif est à votre charge ou, le cas échéant, à celle de votre famille. Vous pouvez bénéficier de l'allocation logement (sous conditions de ressources).

LE TARIF DÉPENDANCE

Le tarif dépendance varie en fonction de la perte d'autonomie, donc en fonction du GIR (groupe iso ressource) dans lequel vous êtes classé. Celui-ci est déterminé par l'équipe médico-sociale de l'établissement avec le support de la grille AGGIR définie

Les tarifs sont fixés chaque année par le Président du Conseil départemental pour les tarifs hébergement et dépendance et par l'ARS pour le budget soins.

par le ministre de la santé. Les groupes iso ressources (GIR) sont au nombre de 3 : les GIR 1 et 2, très dépendants, les GIR 3 et 4 moyennement dépendants et les GIR 5 et 6, plutôt autonomes.

Pour vous aider à régler le tarif dépendance, l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) a été instituée. Vous pouvez en bénéficier si vous avez plus de 60 ans. L'APA n'est pas récupérable sur succession. Elle ne prend cependant pas en charge l'intégralité du tarif dépendance. Reste à votre charge le montant du ticket modérateur qui équivaut au tarif dépendance des GIR 5 et 6.

* Explications trajectoire

QU'EST CE QUI EST PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT À TRAVERS LE FORFAIT SOINS ?

Sont pris en charge par l'établissement :

- Les médicaments prescrits remboursables par l'assurance maladie
- Les honoraires médicaux des médecins traitants
- Les analyses de laboratoire
- Les radiologies simples
- Les charges de personnels paramédicales et médicales

Ces prestations non prises en charge peuvent vous être remboursées (ou non selon la législation en vigueur) par votre assurance maladie et, le cas échéant, par votre mutuelle. Nous vous invitons en conséquence à contacter votre mutuelle afin qu'elle soit la plus adaptée à vos besoins.

Le paiement des frais de séjour doit être effectué mensuellement, à terme échu. Un prélèvement automatique est également proposé.

ASSURANCE

Une assurance Responsabilité civile doit être obligatoirement souscrite. Une attestation annuelle vous sera demandée.

CONTRAT DE SÉJOUR

A votre entrée, un contrat de séjour vous sera remis pour signature.

RÈGLEMENT

Les EHPAD et USLD sont régis par un règlement de fonctionnement auquel il vous sera demandé de vous conformer.

OBJETS PERSONNELS ET PRÉCIEUX

À votre entrée, l'équipe soignante réalise un inventaire de vos biens (vêtements, meubles...). Les biens conservés dans les chambres restent sous votre entière responsabilité.

Néanmoins, si vous le souhaitez, vos objets de valeur (argent, carte bancaire, carnet de chèque, bijoux) peuvent être déposés au coffre de la régie situé au bureau des admissions. Ils seront ensuite transmis à la trésorerie. Un reçu détaillé vous sera alors remis.

ÉTAT DES LIEUX

L'équipe soignante effectue un état des lieux de votre chambre à l'entrée et à votre sortie.

Ne sont pas pris en charge :

- Les radiologies lourdes, (scanner-IRM)
- Les frais de transport sanitaires
- Les consultations des spécialistes
- Les hospitalisations
- Les frais dentaires et ophtalmologiques ainsi que les audio prothèses et orthèses en général

Aides financières possibles :

- Allocation logement
- Aide sociale
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)



VOTRE SORTIE

Si votre état de santé ne vous permet pas de rester au sein de l'établissement, l'équipe pluridisciplinaire vous accompagne pour vous orienter vers un établissement plus adapté à vos besoins.

À votre initiative, votre séjour peut-être résilié à tout moment par courrier adressé à la Direction en lettre recommandée et moyennant un préavis d'un mois de date à date, calculé à partir de la date de réception par l'établissement. N'hésitez pas à contacter le cadre de santé et /ou le secrétariat de l'établissement pour toute question.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

LES SOINS

Votre prise en soins est réalisée au quotidien par l'équipe pluridisciplinaire, exerçant dans le respect de votre autonomie, intimité et dignité. Votre accompagnement répond à vos besoins définis avec vous, dans votre projet de soins.

Un médecin coordonnateur est présent au sein de chaque établissement et assure, en lien avec la Direction et l'équipe médicale, la cohérence des soins. Il donne des recommandations et s'assure du bon fonctionnement médical de la structure.

Afin d'assurer un suivi optimal des soins, nous vous demandons, lors de votre entrée au sein de l'établissement, de disposer d'un médecin traitant. Vous conservez un libre choix pour la désignation de celui-ci.

Nos établissements sont rattachés au Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer et situés à proximité. Nous disposons ainsi de ses infrastructures (plateau technique, spécialistes...).



NOS PROFESSIONNELS

Vous êtes pris(e) en charge par une équipe pluridisciplinaire composée du :

- Médecin coordonnateur qui assure la responsabilité médicale et le suivi individualisé et continu
- Cadre de santé
- Infirmiers(ères) qui assurent les soins techniques, la distribution et la prise effective des médicaments, le suivi de la douleur
- Aides-soignants(es) et aides médicopsychologiques chargé(e)s de l'accueil, des soins d'hygiène et de confort, de votre accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Assistants(es) de soins en gérontologie (ASG) spécialisé(es) dans les accompagnements particuliers (Alzheimer ou apparentées)
- Moniteur(s) - éducateur(s)
- Agent(s) de service hospitalier qualifiés chargés de l'entretien des locaux et de l'hygiène de l'établissement
- Secrétaire
- animateur
- Service restauration
- Kinésithérapeute
- Diététicienne
- Assistante sociale
- Mandataire judiciaire



VOTRE PROJET PERSONNALISÉ

Le projet personnalisé est une obligation prévue dans le cadre de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. En effet, ce dernier doit définir les objectifs et la nature de votre accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques et du projet d'établissement.

Il est rédigé dans les 6 mois qui suivent votre admission lors d'une réunion pluridisciplinaire en respectant vos choix, votre histoire de vie, votre rythme de vie, vos attentes, demandes et besoins.

Lors de l'entretien avec votre référent, les objectifs vous seront présentés afin de recueillir votre adhésion.

Il a pour objectifs de :

- Formuler la manière dont les accompagnements de la structure vont être adaptés à vos besoins exprimés et observés
- Décliner votre accompagnement en actions concrètes
- Vous rendre acteur de votre accompagnement

Le projet personnalisé est évalué une fois par an ou plus si besoin, après réalisation d'une évaluation de ce dernier. L'évaluation permet de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs visés et les résultats obtenus et ainsi, adapter l'accompagnement délivré.

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Si durant votre séjour vous souffrez de douleurs, vous pouvez en parler à l'équipe pluridisciplinaire qui vous prend en charge. Votre douleur doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. A cet effet, un Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) est en charge du pilotage de la politique d'amélioration de la qualité de la prise en charge de la douleur, notamment au travers de la formation des professionnels, des protocoles et procédures, ainsi que de l'évaluation des pratiques.

DÉNUTRITION

La dénutrition fait l'objet d'une attention particulière au sein de nos établissements, notamment par le biais d'un dépistage systématique. La diététicienne assure votre suivi alimentaire afin de lutter contre la dénutrition et propose, en concertation avec le médecin et le personnel de restauration des solutions adaptées.





VOTRE SÉJOUR



LA CHAMBRE

Nous vous proposons une chambre entièrement meublée, équipée d'un lit à hauteur variable à commande électrique, d'une table de chevet, d'un adaptable, d'une commode, d'une armoire, d'un fauteuil, d'une chaise et d'un appel-malade. Selon l'établissement, les chambres disposent également d'un cabinet de toilette, d'un lavabo et d'une douche.

Si vous le désirez, vous pouvez, en fonction de la place disponible, du respect des normes d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité tant pour vous que pour les professionnels et les visiteurs, l'agréments de biens personnels (fauteuils, photos, bibelots...) pour y recréer votre univers familial. Nous vous demandons de vous rapprocher du cadre de santé avant toute installation.

Les chambres sont équipées d'une prise TV, d'une prise téléphonique, et ont accès au réseau WIFI.



LA RESTAURATION

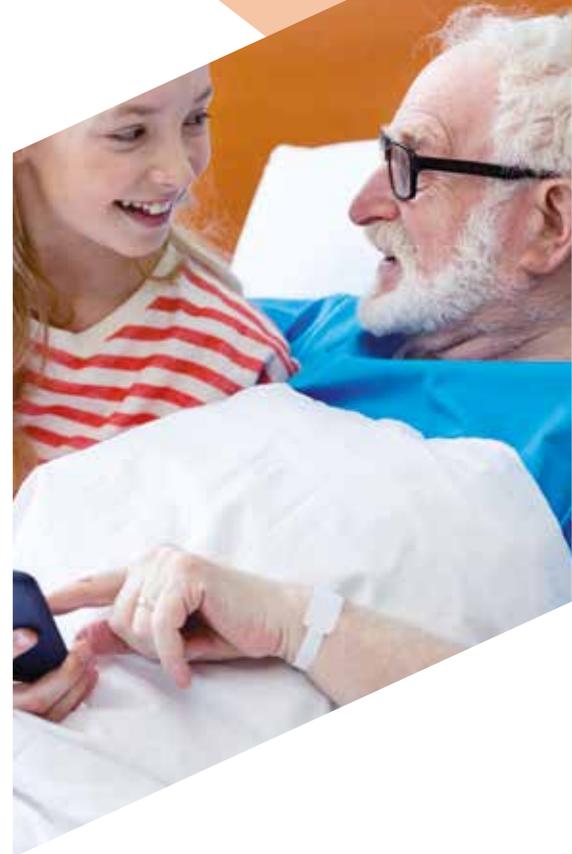
- Le petit-déjeuner est servi entre 7h et 8h30, en chambre ou dans la salle de restauration
- Le déjeuner est servi entre 12h et 13h30 dans la salle de restauration
- Le goûter est proposé entre 15h et 15h30
- Le dîner est servi à partir de 18h30
- Une collation nocturne est à disposition des résidents.

Si votre état de santé l'exige, et sur décision soit du médecin, du cadre de santé ou de l'infirmière, le déjeuner et/ou le dîner pourront être pris en chambre.

Les menus sont affichés dans les services. Ils sont élaborés par les diététiciens et le service de restauration du CHAM. Une possibilité de substitution d'un mets est toujours possible en fonction de vos goûts alimentaires. Il est tenu compte des régimes particuliers avec le plus grand soin. Par ailleurs, dans le cadre de l'animation, des repas à thèmes sont organisés.

Vos familles et amis peuvent prendre leur repas en votre compagnie. Nous vous demandons de bien vouloir prévenir l'infirmier(ère) sept jours à l'avance. Le tarif des repas pour les accompagnants est consultable et réglable au secrétariat.

Les établissements proposent une salle climatisée permettant de faire face aux épisodes caniculaires.



LE LINGE

Le linge hôtelier (draps, couvertures, linge de toilette, serviettes de table) est fourni par l'établissement et entretenu par un prestataire externe.

À l'entrée dans l'établissement, votre linge personnel doit être identifié : il vous est demandé un pré-marquage afin d'éviter toute perte de linge. Votre linge personnel peut être entretenu par la blanchisserie interne ; il s'agit d'une prestation comprise dans le tarif hébergement. Cependant, le linge délicat (laine, soie, «thermolactyl»...) ne peut être entretenu par l'établissement.

Il vous appartient de renouveler votre linge personnel en fonction de vos besoins.

Pour tout apport ou retrait de linge, il est impératif d'informer l'équipe du service afin qu'elle mette à jour l'inventaire. Les travaux de couture ne sont pas pris en charge.

LES PRESTATIONS EXTÉRIEURES

Vous pouvez faire appel à des prestataires extérieurs tels que coiffeur, pédicure ou bien encore esthéticienne... en prenant directement rendez-vous auprès du prestataire ou en sollicitant l'équipe soignante. Les frais de ces prestations sont à votre charge.

L'ANIMATION

Les animations font partie intégrante de votre séjour. Elles favorisent le maintien de l'autonomie, de l'expression, de la créativité et de l'intégration sociale. Chaque structure dispose d'un animateur, ce qui permet de développer des projets adaptés à votre degré d'autonomie et vos envies.

Le programme d'animations est discuté lors des Conseils de Vie Sociale et est affiché chaque semaine dans l'établissement.

En fonction de vos désirs et capacités, diverses activités vous sont proposées : activités mémoire, motricité, jeux de société, cuisine... Des sorties sont également organisées à l'extérieur : marchés, promenades, centres commerciaux, spectacles... Des associations interviennent également au sein de nos établissements.

Enfin, des animations inter-établissements sont proposées et permettent de beaux moments de convivialité.

Pour finir, de manière trimestrielle, vous recevrez la gazette inter-EHPAD afin de suivre l'actualité de chaque établissement en photos.

Les animaux domestiques sont autorisés





VIE PRATIQUE



LE COURRIER, LES JOURNAUX

Votre courrier ou votre journal vous sont remis par le personnel soignant dans votre chambre (sauf samedi, dimanche et jours fériés).

Une boîte aux lettres est mise à disposition pour expédier votre courrier affranchi. Si vous ne pouvez pas vous déplacer. Vous pouvez le confier à l'équipe soignante.



LES VISITES

Les visites sont autorisées selon certains horaires mais peuvent s'organiser en dehors de ces derniers à condition de prévenir le service auparavant.

HORAIRES : 11h30 – 19h30

Vous pouvez recevoir vos proches dans votre chambre ou dans les salons mis à votre disposition.



LES SORTIES EN FAMILLE

En cas d'absence, vous devez prévenir l'infirmier(ère) du service. Pour des raisons de sécurité, les établissements ferment leurs portes à 21H30. Pensez à prévenir l'équipe soignante qui vous ouvrira les portes en cas de retour tardif.



SÉCURITÉ & VOL

Le CHAM décline toute responsabilité en cas de vol, accident et incident qui pourraient survenir aux véhicules et personnes sur les parkings situés autour de l'établissement. L'installation d'appareils électriques est soumise à condition. Rapprochez-vous du cadre de santé.



TABAC

L'établissement est un lieu public : pour des raisons de sécurité, il est **interdit** de fumer et vapoter dans les locaux communs. Il est déconseillé de fumer et vapoter dans les chambres.



LES ESPACES DÉTENTES

Des salons équipés de télévision sont à votre disposition dans chaque secteur pour vous permettre de profiter d'un moment de détente seul ou entouré de vos proches.





LES INSTANCES



LE CONSEIL DE VIE SOCIALE (CVS)

Instance consultative, le Conseil de Vie Sociale a lieu au sein de chaque établissement **une fois par trimestre** et les comptes rendus sont portés à la connaissance de l'ensemble des résidents, des familles. Animée par la Direction des structures médico- sociales, elle est constituée de représentants d'usagers, des familles, du personnel et de l'administration. Vous serez toujours bienvenu(e) en CVS, même si vous n'êtes pas élu(e) !

Le conseil de vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment l'organisation, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'entretien des locaux...



LA COMMISSION DE RESTAURATION

La commission de restauration a lieu **une fois par trimestre**. Elle a pour but de vous donner la parole autour du thème des repas. Animée par la Direction des structures médico- sociales, sont conviés : les résidents, les représentants des familles, le cadre de santé de l'établissement, des soignants, un membre de l'équipe diététique, le responsable de la cuisine, le service qualité et la secrétaire.

Cette commission s'inscrit dans une démarche qualité autour du repas et du service. Chaque période écoulée est analysée, examinée de façon à ce que la période suivante soit améliorée et en adéquation avec les besoins et goûts de chacun. Celle-ci est également l'occasion de choisir les **repas à thème** ainsi que les **repas de fête**.



LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La Commission Des Usagers examine au moins une fois par trimestre et chaque fois que nécessaire les réclamations adressées à l'établissement. Elle a pour missions de s'assurer du respect de vos droits, de contribuer à l'amélioration de la qualité de votre accueil et celle de vos proches, de faciliter vos démarches, de vous informer sur les voies de recours, conciliation.





VOS DROITS

• VOTRE DROIT D'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande auprès de la direction. Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

• LE RESPECT

Chacun d'entre nous mérite le respect. Pour nous, le respect est la base de notre système de valeurs. Nous nous engageons à vous traiter, ainsi que votre famille, avec considération et à respecter votre dignité, votre intimité et votre vie privée, votre intégrité physique et morale, votre autonomie. Vous pouvez vous exprimer librement, quelles que soient vos convictions, vos opinions, votre religion ou vos orientations sexuelles. Dans la mesure du possible, nous tenons compte de l'individualité de chacun. Nos professionnels utilisent un langage respectueux, sans paternalisme ni familiarité, en reconnaissant les différences culturelles et les idées propres à chacun. Bien entendu, nous nous engageons à respecter vos biens et vous protéger de tout abus ou maltraitance. Nous nous attendons également à ce que vous et vos visiteurs fassiez preuve du même respect les uns envers les autres et envers tout le personnel.

• LE CULTE

Les convictions de chacun sont respectées. Vous pouvez faire appel au ministre du culte de votre choix. Si vous le souhaitez, vous pouvez participer aux messes célébrées à l'occasion des fêtes religieuses dans les salons des différents établissements. Un affichage dédié vous en informe. A votre demande auprès de l'équipe soignante, l'équipe d'aumônerie et des bénévoles peuvent vous rencontrer.

• LA PERSONNE DE CONFIANCE

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne, que l'établissement considérera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à votre prise en soins. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment. Si vous êtes protégé par une mesure de tutelle, vous ne pouvez pas désigner une personne de confiance. En revanche, si vous avez désigné quelqu'un antérieurement à la mesure de tutelle, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de cette personne, soit révoquer sa désignation.





• DROITS CIVIQUES

En application des dispositions du code électoral, si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer le jour du scrutin, vous pouvez exercer votre droit de vote par procuration au sein de l'établissement. Une demande doit être effectuée auprès du cadre de santé de l'établissement.

• DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des animations, photographies et vidéos peuvent être réalisées pour alimenter la communication de l'établissement. Vous pouvez vous y opposer en le précisant lors de votre admission.

• LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Vous pouvez, si vous le souhaitez, rédiger des directives anticipées dans le cas où, vous vous trouveriez en incapacité d'exprimer votre volonté. Ces directives indiqueront vos souhaits concernant les conditions de votre prise en charge en fin de vie et notamment vos souhaits de limitation ou d'arrêt de traitement. Les directives seront obligatoirement consultées par le médecin avant toute décision de limitation ou d'arrêt de traitement, et prévaudront sur tout autre avis non médical.

• LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Certains résidents sont placés, sur avis médical et sur décision d'un juge, sous mesure de protection légale définie par le code civil et la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle.

• LES PERSONNES QUALIFIÉES

Les personnes qualifiées sont nommées par le Préfet, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental afin de vous accompagner pour faire valoir vos droits au sein de l'établissement. Elles peuvent intervenir sur votre demande ou celle de votre représentant légal.

Vous trouverez l'arrêté de nomination des personnes qualifiées pour le département affiché dans chaque établissement.

• VOS RÉCLAMATIONS, VOS ÉLOGES, OBSERVATIONS OU PROPOSITIONS

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à l'encadrement de proximité. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez adresser un courrier à la direction de l'établissement :

Direction

Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-Sur-Mer
140, chemin départemental 191
CS 70008 - 62 180 Rang du Fliers

Votre réclamation sera instruite et transmise à la Commission Des Usagers. Vous serez, le cas échéant, mis en relation avec un médiateur médical ou non médical, membre de la CDU. Le (ou les) médiateur(s) vous recevront, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Que vous soyez satisfait ou non, il est très important de nous en faire part.



QUALITÉ

Nous participons activement à l'amélioration de la qualité pour vous offrir un accompagnement respectueux de votre personne et de vos droits.

Tous les 5 ans, notre établissement est évalué par un organisme externe : c'est l'occasion de réinterroger de manière régulière nos pratiques et organisations afin de vous faire bénéficier du meilleur accompagnement. Bien évidemment, vous serez associé et acteur de ce dispositif. Les axes d'amélioration relevés seront inclus au sein d'un plan d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de votre accompagnement.

En outre, de manière annuelle, un questionnaire de satisfaction vous sera distribué afin que vous puissiez évaluer votre accompagnement en fonction de différents items relatifs à votre vie quotidienne au sein de la structure. N'hésitez pas à nous faire part de votre avis !



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En accord avec la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le C.H.A.M dispose d'un système informatique destiné à améliorer la prise en charge des patients et résidents par une gestion facilitée de leur dossier, et à assurer la facturation des actes. Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre séjour sont couvertes par le secret médical. Elles feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part et en l'absence d'obligation légale, d'un enregistrement informatique réservé à l'usage des professionnels de santé qui assurent votre prise en charge. Ceux-ci se tiennent à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toute information nécessaire à votre état de santé.

LES SOINS PALLIATIFS

En cas de décès, toutes les volontés que vous aurez exprimées seront scrupuleusement respectées, en concertation avec votre personne de confiance ou à défaut, avec votre famille, vos proches.



Étaples-sur-Mer

- EHPAD
- Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- Unité de Vie Alzheimer
- Accueil de jour Alzheimer
- Hôpital de jour de psychiatrie
- Centre d'Accueil Thérapeutique à temps Partiel (CATTP)
- Centre de Soins, de Prévention et d'Accompagnement en Addictologie (CSAPA)

Berck-sur-Mer

- EHPAD
- Unité de Vie Alzheimer
- Accueil de jour Alzheimer
- Plateforme de répit
- Hôpital de jour de psychiatrie
- Centre de Soins, de Prévention et d'Accompagnement en Addictologie (CSAPA)
- Centre d'orthogénie

Rang-du-Fliers

- Médecine-Chirurgie-Obstétrique
- Plateau technique
- Psychiatrie
- Services Logistiques et Techniques
- Administration



Montreuil-sur-Mer

- EHPAD
- Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- USLD
- Accueil de jour Alzheimer

Fruges

Accès A16
Sortie 25

Campagne-les-Hesdin

- EHPAD
- Foyers
- Blanchisserie
- Magasin